

Diagnostics techniques de l'équipement existant

Publication : 8 novembre 2014

Elaborer le projet

Concevoir le projet physique



L'essentiel

Constater l'état technique de l'équipement commercial en place

Les enjeux

Evaluer si l'immobilier en place est apte à accueillir une réhabilitation à des conditions économiquement et commercialement réalistes (problématique de phasage et d'intervention en site occupé)

Les objectifs et les stratégies de l'action

Déterminer la forme d'intervention sur l'immobilier commercial : ampleur de la réhabilitation, nécessité éventuelle de la démolition...

Mettre à jour certains dysfonctionnements, grâce à l'intervention des services de l'hygiène ou des visites de sécurité

Analyser l'aptitude de l'immobilier en place à accueillir la programmation future

Le descriptif de l'action

Collecte des documents techniques relatifs à l'équipement commercial existant (plan masse, plans cellules, relevés topographiques, plans des réseaux...)

Diagnostic technique du bâti : diagnostic amiante, sécurité incendie...

Rapport de synthèse qui sera diffusé aux entreprises de travaux

Les acteurs

Propriétaires, Collectivité, Prestataires (diagnostiqueurs, concessionnaires, bureau d'études spécialisé, architecte), Services de l'hygiène, Pompiers

Coût et financement de l'action

Budget des études préalables (20 à 50 K€)

Le calendrier de l'action

Environ un trimestre

Résultats et évaluation de l'action

Aide à la décision

Mots-clefs

Réhabilitation, Construction neuve, Démolition, Mise aux normes, Hygiène, Sécurité, Environnement, Modularité, Commercialité, Image